

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 22 juin 2018

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.)
H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4018-2018, Phase 2.

Cause annuelle d'Énergir. : Phase 2 – Cause tarifaire 2019

**Demande de permission de loger une renseignement no.2 à *Énergir* par
l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et
Stratégies Énergétiques (S.É.).**

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de déposer ci-après une demande de renseignements no. 2 à *Énergir* de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* au présent dossier. Nous demandons respectueusement à la Régie la permission de pouvoir la loger pour les motifs exprimés dans notre lettre C-SÉ-AQLPA-0019.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

c.c. La demanderesse et les intervenants.

RÉGIE DE L'ÉNERGIE
DOSSIER R-4018-2018, PHASE 2
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO. 2
À ÉNERGIR
PAR
STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)
L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
(AQLPA)

A. PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE HORIZON 2019-2023 FICHES DES PROGRAMMES (SELON L'ANCIENNE NOMENCLATURE)

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-1

Référence :

- i) **ÉNERGIR**, Dossier R-4018-2017, B-0153, GM-J, Document 5, page 16, Aérothermes à condensation, section Données du programme, ligne Aide financière totale, colonne Réel 2016-2017 : 264 500\$ et ligne Aide financière dans la section Coûts du programme, même colonne : 278 064\$.
Le calcul de 183 participants (brut) par l'aide financière unitaire de 1503\$ donne 275 049\$. Les résultats des autres colonnes sont corrects.

Demande :

- a) Quel est la bonne valeur de l'aide financière totale?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-2

Référence :

- i) **ÉNERGIR**, Dossier R-4018-2017, B-0153, GM-J, Document 5, pages 18, 19, 21, 22, 24.
 Pour ces 4 programmes nous ne parvenons pas pour les colonnes des prévisions à partir de 2018-2019 à retrouver les économies d'énergie brutes ou nettes : par exemple pour le programme PE235, nouvelle construction, page 19

	Prévision	CT	CT	CT	CT
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Selon le tableau-Économies nettes totales (m ³)	2 493 415	2 680 421	2 742 756	2 805 092	2 805 092
Selon calcul Économies nettes (avec bénévolat)	2 603 931	2 799 226	2 864 324	2 929 423	2 929 423
Écart	-110 516	-118 805	-121 568	-124 331	-124 331

Demande :

- a) Pourriez-vous corriger ces tableaux?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-3

Référence : **ÉNERGIR**, Dossier R-4018-2017, B-0153, GM-J, Document 5, page 21, PE207, Étude de faisabilité - CII, colonne Prévision 2018-2019, ligne Aide financière total : le montant est de 402 420\$ alors qu'il n'y a pas de participants.

- a) Veuillez expliquer comment l'aide financière correspond à 55 participants alors que le nombre de participants inscrit est de zéro?
 b) De même l'aide financière totale ne semble pas correspondre à l'information du tableau, par exemple en 2019-2020 14 participants à 7317\$ d'aide unitaire est très loin du 424 370\$ indiqué. Un écart, moindre il est vrai, est aussi constaté pour les années qui suivent. Veuillez corriger ou expliquer.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-4

Référence :

- i) **ÉNERGIR INC.**, Dossier R-4018-2017, Phase 2, Pièce B-0153, GM-J, Document 5, PE211-Étude de faisabilité (VGE), page 24, ligne aide financière totale, colonnes Prévision 2018-2019 et 2019-2020

- a) Pour 2018-2019 et 2019-2020, il n'y a pas de participants prévus mais vous indiquez des montants de l'ordre d'un demi-million de \$ pour ces années. Veuillez expliquer.
- b) Les montants de l'aide financière totale ne correspondent pas pour les trois autres années au nombre de participant brut multiplié par l'aide financière unitaire. Par exemple en 2020-2021, 12 participants multiplié par 18 512\$ d'aide financière unitaire, c'est loin du 592380 \$ indiqué. Veuillez corriger ou expliquer.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-5

Référence :

- i) **ÉNERGIR INC.**, Dossier R-4018-2017, Phase 2, Pièce B-0153, GM-J, Document page 20, Études et implantation - CII (PE207 et PE208), Réel 2016-2017, ligne TCTR ratio:

Demande :

- a) Nous ne parvenons pas à reproduire le TCTR ratio pour cette colonne avec les informations des deux pages suivantes alors que ce n'est pas le cas pour les autres colonnes. Pouvez expliquer ce qu'il y a de spécial dans cette colonne ? Est-ce que le fait que le TCTR du PE207 soit négatif pour 2016-2017 est une explication ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-6

Référence :

- i) **ÉNERGIR INC.**, Dossier R-4018-2017, Phase 2, Pièce B-0153, GM-J, Document page 23, Études et implantation - CII (PE211 et PE218, PE219), ligne TCTR ratio:

Demande :

- a) Pourriez-vous élaborer sur le calcul du TCTR ratio de la somme des trois programmes ? Encore ici, il semble que les valeurs négatives du TCTR du programme PE211, en 2018-2019 et en 2019-2020 viennent compliquer les calculs.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-7

Référence :

- i) **ÉNERGIR INC.**, Dossier R-4018-2017, Phase 2, Pièce B-0153, GM-J, Document 5, page 26, PE226-Remise au point des systèmes mécaniques ou «recommissioning» (projet-pilote) ;
- ii) **ÉNERGIR**, Dossier R-3987-2016, Phase 2, Pièce B-0132, GM-13, Document 1, page 69.

Demande :

- a) Dans le dossier R-3987-2016, Phase 2, la fiche du programme PE226 comportait une ligne Coûts évités en électricité en \$/kWh. Pourriez-vous la remettre dans le présent dossier.